



Allocution du Directeur du CIFAF lors de la cérémonie d'ouverture de la session de formation continue en Droit bancaire à Lomé (Togo) les 20, 21 et 22 novembre 2023.

Monsieur le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CIFAF ;

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Togo ;

Monsieur le Bâtonnier du Barreau du Bénin / son Représentant ;

Mesdames et Messieurs les Magistrats ;

Mesdames et Messieurs les Notaires ;

Mesdames et Messieurs les Huissiers de Justice ;

Mesdames et Messieurs les Cadres de Banque

Chères Consœurs et Chers Confrères ;

Mesdames et Messieurs les Invités,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous dans le cadre de cette session de formation continue organisée par le Centre International de Formation des Avocats Francophones (CIFAF), avec l'appui de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) commémorant le cinquantième anniversaire de sa création et le concours du Barreau du Togo et des Barreaux de l'UEMOA.

Le CIFAF a organisé une formation similaire ici même, il y a à peu près dix ans et ce dans le cadre de la commémoration du quarantième anniversaire de la BOAD qui, nous le savons tous, joue un rôle très important dans les économies de nos différents Etats de l'espace UEMOA et conçoit le développement également par le moyen du droit.

Pour donner un contenu réel à l'économie de ces différents pays, de manière à en faire un marché unifié et mieux inséré dans l'économie mondiale, la BOAD qui nous soutient pour la présente activité finance des projets prioritaires de développement rural, des infrastructures de base, des infrastructures modernes, de télécommunications, de l'énergies, des industries etc.

La concrétisation des financements accordés aux Etats pour des projets structurants et de développement ne peut se faire sans la contribution des praticiens du droit qui conseillent et assistent les Etats et les entreprises.

Ce rôle de conseil peut concerner le portage juridique, les contraintes à prendre en compte, le type de structures juridiques à prévoir ou du type de contrat à élaborer, la passation, l'exécution des contrats administratifs tels que les marchés publics, les conventions de délégation de service public, les contrats de partenariat public-privé, les concessions d'aménagement etc...

C'est ainsi que pour cette session de formation, le CIFAF et les Barreaux de l'espace UEMOA ont sollicité des experts africains de l'espace UEMOA de haut niveau pour partager leur expérience et leur savoir sur des thématiques fort intéressantes déclinées sous plusieurs modules :

- L'intégration et le développement en Afrique de l'Ouest : l'expérience de la BOAD
- La formation et l'exécution du contrat bancaire
- Le contentieux du contrat bancaire
- La procédure de la saisie immobilière dégagée d'incidents
- Les incidents de la saisie immobilière
- Les voies de recours
- Le cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette publique
- Le rôle du juriste dans la gestion de la dette extérieure
- Les aspects opérationnels d'une émission d'Euro-obligations.

Le CIFAF enverra à chaque participant l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécutions. Il s'agit de l'acte uniforme adopté par les Etats le 17 octobre 2023 qui a abrogé et remplacé l'acte uniforme adopté le 10 avril 1998.

Vous pouvez envoyer au secrétariat du CIFAF (cifaf2000@yahoo.fr) votre adresse mail pour recevoir ledit acte.

Je suis persuadé, Mesdames et Messieurs les participants du monde judiciaire que la diversité et la richesse de vos interventions, contribueront à approfondir les débats que susciteront les formateurs.

Mesdames et Messieurs, avant de terminer mes propos, permettez-moi de remercier les personnalités ici présentes.

Je me dois d'exprimer mes très sincères remerciements à la Banque Ouest Africaine de Développement et à son Président Monsieur Serge EKUE, qui depuis plusieurs années soutient fidèlement le CIFAF dans son développement.

Je n'oublie pas, Monsieur le Président Directeur Général, vos collaborateurs qui ont contribué à l'organisation de la présente session en particulier Monsieur Calixte Kouami APEMAGNON.

Je remercie Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CIFAF, Monsieur le Bâtonnier Rustico LAWSON BANKU.

J'exprime également mes remerciements à Monsieur le Bâtonnier du Barreau du Togo, Maître Claude Folly Adama et aux Bâtonniers de l'espace UEMOA pour leur écoute, ce qui a facilité la tenue effective de cette session.

Je remercie tous les formateurs et tous les participants.

- vive la BOAD !
- vive le Barreau du Togo !
- vive les Barreaux de l'espace UEMOA !
- vive le CIFAF !

Je vous remercie.